

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 8^e/85-06

Service consulté
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE



**CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (A.P.S.)**

Résumé : *L'objet de ce rapport est de faire approuver par votre Assemblée l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Studio Martini, Icat Ingénierie, E.T.F., C2BI, Gallois Curie et Sérial, concernant l'opération de construction du collège de Burnhaupt-le-Haut, pour un montant estimatif de travaux de 10 673 298 €/HT, valeur septembre 2006.*

Le programme de construction du collège de Burnhaupt-le-Haut a été approuvé lors de la séance de travail de la commission permanente du 8 juillet 2005.

Le collège sera localisé à proximité immédiate du nouveau COSEC, qui sera construit par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. La capacité d'accueil du collège sera de 500 élèves, extensible à 600 pour une surface de 6 792 m² utiles.

Le projet comprend :

- les locaux d'enseignement, d'accueil, d'administration, ... ;
- une demi-pension calibrée pour 500 repas ;
- une chaufferie bois, commune au collège et au COSEC ;
- 4 logements de fonction ;
- les aménagements extérieurs : parkings bus et VL, espaces verts...

La Communauté de Communes financera le parvis d'accès au collège, l'aménagement des voiries d'accès (bus, PL, VL, cycles, piétons), les réseaux jusqu'en limite de terrain du collège, la dépose minute, partiellement la chaufferie bois (suite à l'accord de principe, les modalités seront à fixer par voie de convention), le dévoiement de la ligne HT EDF qui surplombe le terrain du collège.

Le Cabinet Studio MARTINI, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre a déposé l'Avant Projet Sommaire (l'A.P.S.) fin septembre 2006.

Ce document a fait l'objet d'une analyse par le programmiste (ADAUHR), le mandataire de la maîtrise d'ouvrage (SODEREC), le bureau de contrôle technique (VERITAS), les coordonnateurs SPS (APAVE) et SSI (AKSSION). Les documents d'analyse sont déposés sur le bureau de votre assemblée.

Les principales observations soulevées sont les suivantes :

- 1- aspect financier : le coût des travaux s'élève en phase APS à 10 673 298 €/HT (valeur septembre 2006 – indice extrapolé – dernier coefficient connu mai 2006). Le montant des travaux annoncé en phase programme était de 10 667 000 €/HT (valeur juin 2005).
- 2- Surfaces :

Étapes	surface utile (en m ²)		
	collège	logements	total
programme	6 280,00	512,00	6 792,00
esquisse	6 642,50	517,00	7 159,50
A.P.S.	7 057,30	568,32	7 625,62

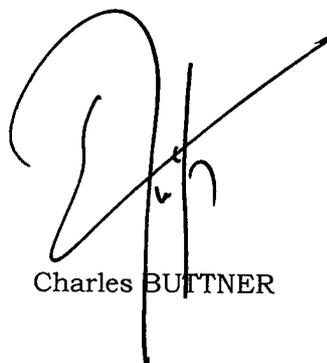
L'augmentation des surfaces entre les phases esquisse et APS concerne essentiellement les pôles administration professeurs, sciences et artistique.

- 3- Aspects techniques : l'approche partielle Haute Qualité Environnementale était une exigence du programme. Cet aspect est insuffisamment développé dans l'APS :
 - puits canadien abandonné,
 - énergie solaire pour les logements, non prévue,
 - l'étude comparative énergétique qui permet d'affiner les choix techniques de production de chaleur et de ventilation est incomplète,
 - la gestion technique centralisée, qui permettra d'optimiser les consommations en énergie, est insuffisamment décrite.
- 4- Organisation fonctionnelle : l'organisation correspond, à quelques détails près, aux contraintes du programme.
- 5- Parking bus : le parking bus sera un espace mutualisé entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Son organisation a été revue :
 - le parking visiteurs COSEC, prévu côté Nord-Ouest a été déplacé derrière le COSEC ;
 - l'espace ainsi libéré permet aisément l'entrée et la sortie des bus côté Nord-Ouest ;
 - de ce fait, toute circulation des bus dans le prolongement du parvis d'accès au collège est supprimée, cet accès étant exclusivement dédié aux piétons et aux cycles.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, pour un montant total de 10 673 298 € HT (valeur septembre 2006), en sachant qu'une Autorisation de Programme de 16 550 000 € a été votée sur le programme B011-2005/1 (collèges – constructions) – opération 05C05911 ;
- de proposer la répartition foncière telle que définie sur le plan de masse APS à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en vue de la rétrocession du terrain leur revenant ;
- de permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'entamer la phase Avant-Projet Définitif, sous conditions :
 1. de rechercher toute solution en phase APD pour approcher au mieux les surfaces retenues en phase esquisse ;
 2. de développer l'aspect HQE, par les économies générées par la diminution de surface ;
 3. d'apporter les modifications nécessaires pour répondre aux observations relevées dans les rapports d'analyse déposés sur le bureau de votre assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

